



COMMUNE DE FEGERSHEIM
TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 Selon délibération du Conseil municipal de Fegersheim en date du 06/02/2023

Type d'occupation	Unité de mesure	Unité de temps	Tarifs	Tarif additionnel pour fourniture d'électricité
A) Pose d'échafaudages, d'étais, de palissades clôtures de chantier ou de clôtures en saillie :	mètre linéaire	semaine	Gratuit les deux premières semaines	
			Puis 5 €	
B) Dépôt de matériel de chantier, stationnement d'engins ou autres véhicules				
Grues, bennes, bureaux de chantier ou de vente immobilière, etc.	mètre carré	jour	Gratuit le 1er jour puis 3€	
C) Commerçants ambulants : vente de matelas, outillages, camions pizza, food truck (hors marché hebdomadaire)				
Véhicules de moins de 3,5 t	véhicule < 5 m linéaires	jour	10 €	
	véhicule > 5 m linéaires	jour	20 €	
Véhicules de plus de 3,5 t	forfait	jour	100 €	
Cabane / Chalet temporaire	mètre carré	jour	1,50 €	1,50 €/jour
D) Stands marché Fegersheim – Ohnheim				
Alimentation – présence régulière	mètre linéaire	jour	1,50 €	1,50 €/jour
Habillement – présence régulière	mètre linéaire	jour	1,50 €	1,50 €/jour
Alimentation avec véhicules Poissonnerie – Charcuterie – Rôtisserie – présence non régulière	forfait	jour	10 €	
Alimentation avec véhicules + remorque < 3 mètres – présence non régulière	forfait	jour	5 €	
Autre véhicule – présence non régulière	forfait	jour	20 €	
E) Toussaint – Noël				
Vente de sapins de Noël au mois de décembre	forfait	forfait	200 €	
Vente de fleurs Toussaint	forfait	jour	50 €	
F) Cirque, spectacle, attraction...				
Chapiteau	forfait	jour	300 €	
Caravane	forfait	jour	30 €	
Véhicule < 3t500	forfait	jour	30 €	
Véhicule entre 3t500 et 7t500	forfait	jour	50 €	
Véhicule > 7t500	forfait	jour	75 €	
G) Foire (Messti)				
Manèges enfants jusqu'à 10 ans	forfait	forfait	40 €	
Stands enfants jusqu'à 10 ans	forfait	forfait	40 €	
Stands de tirs	forfait	forfait	60 €	
Stands confiserie	forfait	forfait	50 €	
Manège adulte auto skooter – nacelle rotative verticale, etc	forfait	forfait	250 €	
Caravane	forfait	jour	10 €	
I) Terrasse				
Terrasse (ouverte, semi-ouverte ou fermée)	mètre carré	mois	2 €	
hivernage (stockage matériel ou mobilier)	mètre carré	mois	1 €	
J) Pancarte, chevalet...				
1 élément			gratuit	
A partir du 2ème élément	forfait par élément	an	15 €	
H) Entretien (si nécessaire)			refacturation au coutant	

Dispositions communes :

- Chaque période entamée (jour, semaine ou mois selon les cas détaillés ci-dessus) est considérée comme entière
- Chaque mètre linéaire ou mètre carré entamé est considéré comme entier
- Le montant minimum de facturation appliqué sera de 15 € pour toute occupation qui n'atteindrait pas ce montant (dans la mesure du possible les occupations successives seront cumulées le cas échéant pour atteindre un montant total égal ou supérieur à 15 €).
- Il appartient à chaque occupant de respecter les règles d'usage et de bien-vivre ensemble. La pose d'éléments de signalétique sur les trottoirs ne doit par exemple pas gêner la libre circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite